



Lycée Professionnel Marius Bouvier
LYCEE DES METIERS DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION

MODALITES ET TARIFS D'HEBERGEMENT 2020

Service Intendance tél. 04 75 07 86 52 - mail : intendance.0070031w@ac-grenoble.fr

Une carte sans contact, permettant l'accès au portillon d'entrée de l'établissement et au service de restauration, est attribuée à tous les **nouveaux élèves** en début d'année scolaire.
 Son remplacement, en cas de perte ou de dégradation, est facturé **7,00 €**.

ELEVES EXTERNES

Tarif du repas : 3,95 €

Les repas sont à régler d'avance au service Intendance par chèque, à l'ordre du *Lycée Marius Bouvier*, ou en espèces.

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU INTERNES

Les frais de demi-pension ou d'internat sont prélevés selon l'échéancier annuel suivant :

DATE DE PRELEVEMENT <i>entre le 2 et le 6 du mois</i>	Montant prélèvement FORFAIT INTERNAT <i>Nuitée et 3 repas / jour</i>	TRIMESTRE	Montant prélèvement FORFAIT DEMI-PENSION <i>5 repas / semaine</i>	TRIMESTRE
Février	153,00 €	459,00 €	54,00 €	168,00 €
Mars	153,00 €		54,00 €	
Avril	153,00 €		60,00 €	
Mai	168,50 €	337,00 €	60,00 €	120,00 €
Juin	168,50 €		60,00 €	
Octobre	208,00 €	624,00 €	73,00 €	219,00 €
Novembre	208,00 €		73,00 €	
Décembre	208,00 €		73,00 €	
Tarif annuel	1 420,00 €		501,00 €	

Sont déduites de cet échéancier, les bourses et les remises éventuelles suivantes :

- Intégration dans l'établissement 15 jours au moins après la rentrée de septembre,
- Absence pour maladie confirmée par certificat médical d'une durée au moins égale à 15 jours consécutifs,
- Stage en entreprise,
- Remise de 40% sur le tarif d'internat appliquée en cas d'absence d'un interne au repas de midi dans le cadre des stages en entreprises et des hébergements croisés,
- Exclusion temporaire (minimum 15 jours consécutifs) ou définitive,
- Fermeture exceptionnelle du service de restauration ou de l'internat (grève, épidémie...)